

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2005**

---

**Président :** M. Thierry AESCHBACHER  
**Vice-président :** M. Dominique ZEHFUS  
**Secrétaire :** M. Bernard DESPLANDS  
**Membres :** MM. Gilles AUGSBURGER, Marc GUILLERMIN,  
André RICHERT

**Sont présents :**

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Martine DEGLI AGOSTI, Marceline DILONARDO. MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

**Excusées :** Mmes Mariefrance DANCET, Hélène GIACOBINO

**Absent :** M. Henri IMHOF

**Assistent à la séance :** M. François LANCE, Maire  
M. François BAERTSCHI et M. Pascal CHOBASZ,  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2004
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 5 janvier 2005**  
**Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI**
  - a) Projet de plan directeur de quartier de Drize  
Carouge/Lancy **p. 503** **Résolution**
  - b) Demande de dérogation au rapport des surfaces sur les parcelles  
Nos 4330, 4331, 4332 et 4333, feuille 9 de Lancy, au chemin du  
Salève 1 / chemin des Maisonnets 28 au Petit-Lancy **p. 504** **Arrêté**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

- 7) **Commission des travaux et constructions – Séances des 25 novembre 2004 et 13 janvier 2005 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**  
**Commission des finances et logement – Séance du 17 janvier 2005 – Rapporteur : Mme Monique BUUNK-DROZ**
- a) Requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine municipale de Marignac – Aménagement d'un passage piétons sous l'avenue des Communes-Réunies  
 Crédit de construction (Fr. 2'135'000.--) **p. 505** **Arrêté**
- b) Divers
- 8) **Commission Agenda 21 – Propositions du comité de pilotage** **p. 508** **Vote**
- 9) **Commission des finances et logement – Séance du 6 décembre 2004 – Rapporteur : M. Charles PAGE**  
 Présentation de l'étude sur les rendements des immeubles communaux **p. 510** **Information**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 8 décembre 2004**  
**Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
- a) Lancy-Square – Projet d'hôtel et de la Maison de la sécurité **p. 512** **Information**
- b) Divers
- 11) **Commission de la culture – Séance du 10 janvier 2005 – Rapporteur : Mme Piera ROUGE LUETTO**
- a) Audition de l'Amicale du reggae lancéen **p. 514** **Information**
- b) Point sur le centre socioculturel de Lancy-Sud **p. 515** **Information**
- 12) **Commission des affaires sociales – Séance du 12 janvier 2005 – Rapporteur : Mme Louise REY**
- a) Audition de M. Norbert Foerster, directeur de l'Institut International de Lancy **p. 516** **Information**
- b) Audition de Mme Dominique Droin, responsable du Foyer des Palettes **p. 517** **Information**
- c) Divers
- 13) **Commission des travaux et constructions – Séance du 13 janvier 2005 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**  
 Rapport sur la panne de chauffage à l'école de la Caroline **p. 519** **Information**
- 13b) Résolution des Verts concernant le tsunami qui a ravagé l'Asie du Sud-Est **p. 519** **Résolution**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 521**
- 15) Questions du public **Annexe**

M. AESCHBACHER : J'ouvre cette première séance pour l'année 2005. J'en profite encore une fois pour souhaiter à vous ainsi qu'à votre famille, une très bonne année qui, je l'espère, vous comblera.

Je salue la présence de notre Maire, M. François Lance, ainsi que celle de nos Conseillers administratifs, MM. François Baertschi et Pascal Chobaz. Il me plaît également de saluer la présence de la secrétaire de notre Conseil, Mme Maya Augsburguer ainsi que la présence d'un nouvel huissier, M. Gay, qui remplace notre ami Jean-Louis Breda qui a décidé, pour une fois, de profiter d'une soirée de retraite.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

Je constate avec toujours autant de plaisir la présence d'un public fidèle et dévoué qui démontre ainsi son intérêt pour la vie de notre commune, ainsi que la présence des représentants de l'administration, notamment notre secrétaire générale, Mme Odile de Garrini.

Avant de commencer cet ordre du jour, je souhaiterais respecter une minute de silence en souvenir de deux anciens Conseillers municipaux récemment décédés, MM. Henri Chevey et Christian Gerbex, à qui je souhaite dédier la séance de ce soir. Je vous demanderai donc de bien vouloir vous lever pour respecter cette minute. Je vous remercie.

Je dois excuser ce soir les absences de Mmes Mariefrance Dancet et Hélène Giacobino.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Bien que je réprovoque habituellement ce procédé d'apporter des résolutions de dernière minute, je souhaiterais que la résolution qui est sur vos places ce soir puisse passer en point 13 de l'ordre du jour.

M. AESCHBACHER : Votre résolution sera traitée au point 13 de l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2004**

---

M. AESCHBACHER : Le procès-verbal est approuvé.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. AESCHBACHER : J'ai pour ma part, une communication du Bureau. Lors de la séance du Bureau du 17 janvier, ce dernier s'est penché sur la proposition de Mme Juillerat Van der Linden au sujet du respect de l'équité féminine masculine. A l'unanimité de ses membres présents je précise que ce terme englobe également une représentante féminine, parce que ce mot ne peut pas se transposer au féminin. Le Bureau a décidé de ne pas entrer en matière et de conserver nos ordres du jour et nos rapports en l'état, afin de ne pas sombrer dans un certain ridicule, comme nous l'avons vu dernièrement en Ville de Genève.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005****4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : Comme je l'ai déjà annoncé en Commission des finances et logement, le Conseil administratif a décidé, le 4 janvier dernier, de verser une somme de Fr. 25'000.-- à la Chaîne du Bonheur pour venir en aide aux pays victimes du raz de marée en Asie du Sud-Est, et s'associe, bien entendu, au deuil des nombreuses familles touchées par cette catastrophe.

Le Conseil administratif a décidé de nommer le maréchal Robert Scaglioni à la fonction de chef de service des agents de sécurité municipaux. Ce service fait bien entendu toujours partie du dispositif de sécurité communal supervisé par M. Pierre-André Bise.

Quelques nouvelles du chantier du tram : 1) le passage piétons, devant la mairie, bénéficie maintenant d'un éclairage adéquat, il est étudié la possibilité pour ce passage, d'installer des feux commandés par bouton-poussoir. 2) Quant au passage piétons devant l'église, il a été demandé d'améliorer la visibilité pour les piétons provenant de l'église, et d'autre part, il a été décidé d'installer, au milieu de ce passage piétons, un îlot central provisoire entre les deux voies de circulation. 3) Enfin, les deux dispositifs, pour faciliter l'accès et le parking de la place du 1er-Août, ont été installés, soit depuis le giratoire Communes-Réunies/Bachet par le chemin des Palettes et l'avenue du Curé-Baud, et d'autre part, par le chemin du 1er-Août, avenue Eugène-Lance, route du Grand-Lancy, chemin des Courtillets. 4) Enfin, dès la mi-février, il ne sera plus possible d'accéder au chemin des Rambossons depuis l'avenue des Communes-Réunies, mais uniquement depuis le chemin des Semailles.

Enfin, quelques dates à retenir au niveau culturel : 1) le Festival «Les Jeunes parmi le Jaz », organisé par le Centre Marignac, se déroulera du 18 au 26 février 2005 à la Ferme Marignac. 2) Vous rappeler la suite des conférences de la Fondation Culture et Rencontres au Collège de Saussure le 2 février, sous le thème « Brevet du vivant », brevet sur les OGM, présenté par M. Philippe Ducord, professeur à la faculté de droit à l'université de Genève, et le 16 février, sous le thème « Les OGM dans l'alimentation en Suisse », présenté par M. Olivier Zali, chimiste cantonal. 3) Enfin, la prochaine exposition à la Ferme de la Chapelle se déroulera du 23 février au 15 mars et accueillera les peintures de M. Jean-Paul Renke.

M. BAERTSCHI : J'ai une proposition pour le point 8) de l'ordre du jour. L'Agenda 21 est une commission qui n'a pas de président, c'est le Conseiller administratif délégué qui dirige les débats. Le Conseil administratif vous propose, pour la Commission Agenda 21, de renvoyer les 6 ateliers du futur dans les diverses commissions. Les ateliers du futur I et II allant à la Commission de l'administration, affaires économiques et information, les ateliers du futur III et VI allant à la Commission des affaires sociales et les IV et V à la Commission de l'environnement.

M. CHOBASZ : Pas de communication.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005****6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 5 janvier 2005 -  
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI**

---

**a) Projet de plan directeur de quartier de Drize Carouge/Lancy**  
=====

M. BUTSCHI présente le sujet (Clichés) : Le Conseil municipal de Carouge n'avait pas encore voté ce plan directeur de quartier. Je vais rapidement vous parler de ce qui s'est dit à la Commission sur les parcelles de Lancy et en partie de Carouge.

Lancy n'est concernée que pour quelques parcelles, qui sont occupées aujourd'hui par une zone à caractères industriel et artisanal. Elles représentent 15 % de la surface totale.

Les parcelles de Lancy sont situées entre la Drize et l'un des deux espaces forestiers. A l'époque où la zone fut construite, une distance réglementaire de 10 mètres devait être respectée à partir de la rivière ou de la forêt. Aujourd'hui, elle est de 30 mètres, rendant ces parcelles inconstructibles.

- J'ai quelques informations concernant les parcelles de Carouge, dont les objectifs sont :
- Répartition équilibrée des fonctions
- Recherche d'espaces collectifs
- Bonne connexion au réseau extérieur
- Respect des valeurs naturelles
- Meilleure relation possible avec le centre ville de Carouge
- Mise en place d'un réseau de circulation périphérique de type urbain

Les options d'aménagement sont :

- Maintien de surfaces d'activités ou d'équipements à faible nuisance
- Des immeubles pour des logements de 20.000 m2 de plancher

Un cycle d'orientation, prévu depuis plusieurs années par le canton

- Bâtiment scolaire et des infrastructures sportives,
- Construction du cycle d'orientation de Drize à Carouge : adoption du crédit d'étude

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de Fr. 2'647'000.- en vue de la construction du cycle d'orientation de la Drize à Carouge. Les travaux devraient débuter en automne 2006 et s'achever pour la rentrée scolaire 2009.

La pression démographique sur la rive gauche du canton est importante. Les collèges concernés ont accueilli près de 170 élèves supplémentaires à la rentrée 2003 et les dernières estimations annoncent une augmentation similaire pour 2004. A ce jour, plusieurs établissements sont aux limites de leur capacité d'accueil. Cette progression devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2006. Quant au futur cycle d'orientation de la Seymaz, il ne pourra pas absorber la totalité des effectifs supplémentaires.

Pour le réseau d'espaces verts, les déplacements suivants :

- Elargissement de la route de Drize
- Arrêts TC

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

- Création d'un rond-point déplacements doux
- Puis sur le site de Battelle, des bâtiments abritant les HES

L'ensemble de ces secteurs pourrait regrouper entre 5.000 et 6.000 étudiants.  
Les zones forêts restent protégées.

La résolution est acceptée à l'unanimité, soit 8 voix.

Mme BUUNK DROZ : Je trouve intéressant de faire un plan global de quartier, mais ce qui m'inquiète, c'est concernant Lancy, la dérogation concernant la zone de la Drize. Or, nous nous souvenons tous des moments difficiles qu'a vécu la population de Lully au moment des inondations. Ma question : si l'on fait une dérogation, est-ce qu'on est sûr que la Drize ne va pas déborder et faire des dégâts ? Si cela arrivait, on pourrait se retourner contre nous.

M. BAERTSCHI : C'est un élément de réponse, je n'ai jamais entendu parler de ce genre de problème, la dérogation, je dirai est une dérogation a posteriori. Le plan localisé de quartier est antérieur à la nouvelle loi des 30 mètres, donc c'est la raison pour laquelle, il y a un plan localisé de quartier qui a été fait, en tenant compte des 15 mètres antérieurs. La loi a changé, il a été donc décidé de garder ce plan localisé de quartier en modifiant, en revanche, légèrement l'affectation. D'abord, à l'origine, c'était une zone d'artisanat, et maintenant cela va changer en zone plutôt de commerces et d'administration, donc ceci pour éviter de charger l'environnement, cela est l'historique.

Ce n'est pas une dérogation qui est arrivée après, on a inclus dans le plan directeur de quartier une chose qui existait déjà, il y a beaucoup de choses, comme le rapporteur l'a dit, plus constructibles. Je suis prêt à poser la question en cas de risque majeur. En effet, si cette possibilité pouvait arriver, c'est une chose qu'on peut tout à fait mettre au dossier, mais cela n'empêche pas d'accepter le plan directeur de quartier. Je suis prêt à poser la question aux instances compétentes.

***Résolution acceptée par 28 oui – 0 non - 3 abstentions. (Voir Annexe).***

**b) Demande de dérogation au rapport des surfaces sur les parcelles  
Nos 4330, 4331, 4332 et 4333, feuille 9 de Lancy, au chemin du  
Salève 1 / chemin des Maisonnettes 28 au Petit-Lancy**

=====

M. BUTSCHI présente le sujet : M. Lorenzini demande une dérogation, qui fait passer une densité de 0,25 à 0,3, pour permettre une meilleure utilisation d'une mezzanine. Cela consiste à surélever la toiture de 50 cm, tout en respectant le gabarit.

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit 7 voix.

***L'arrêté 6b) est accepté par 30 oui – 0 non - 1 abstention. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005****c) Divers**

=====

M. BUTSCHI présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué évoque les normes OPB et signale que la démarche en cours actuellement à Lancy est à la phase des procédures d'opposition.

Il informe également que le Conseil municipal de Plan-les-Ouates a décidé à l'unanimité, en ce qui concerne la zone du PAC de la Chapelle-Ies-Sciens :

- de refuser formellement d'adopter le projet de plan localisé de quartier no 29298 en l'état;
- de faire connaître aux autorités cantonales compétentes la position extrêmement déterminée des autorités communales de Plan-les-Ouates, qui veulent d'abord que la procédure relative à l'adoption du plan localisé de quartier soit achevée en tenant compte des 6 requêtes élaborées par le Conseil municipal.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séances des 25 novembre 2004 et 13 janvier 2005 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 17 janvier 2005  
Rapporteur : Mme Monique BUUNK-DROZ**

---

**a) Requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine municipale de Marignac – Aménagement d'un passage piétons sous l'avenue des Communes-Réunies  
Crédit de construction (Fr. 2'135'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous informe qu'une nouvelle négociation va être entreprise concernant la participation financière de l'Etat pour cet objet.

M. Rey, du bureau d'architectes ACAU, rappelle que le schéma initial prévoyait l'utilisation du passage existant. Le nouveau projet présente une pente beaucoup plus douce et sera carrelé intérieurement de façon à être nettoyé facilement.

M. Fisch, du bureau B+J Ingénieurs Conseils S.A., précise que ce passage sera réalisé en béton armé et que son « toit » se situera 1 mètre sous le niveau de la chaussée. Le sol sera sous le niveau des collecteurs, d'où la nécessité d'inclure un système de pompage des eaux usées, identique à celui du passage existant qui sera muré et accessible pour une cheminée. Les prix ont été estimés par rapport aux prix des autres travaux du chantier du tram.

La sous-station électrique est déplacée dans ce projet pour éviter une verrue dans le paysage et, la rampe d'accès existante pour l'accès aux locaux techniques de la piscine sera utilisée pour la sous-station. Il est encore précisé que le passage a une hauteur de 2,5 m. qui correspond aux normes et que le passage prévoit deux pistes cyclables de 1,2 m. et un trottoir de 1,6 m. Des tubes lumineux seront installés en continu des deux côtés de la partie couverte pour rendre ce passage sûr et accueillant.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

Au point de vue financier, l'ingénieur précise que si l'on ne profitait pas du chantier du tram, les montants seraient de 15 à 20 % plus chers.

Un commissaire ajoute qu'il ne faut pas oublier de considérer la qualité supérieure de la variante proposée pour se prononcer.

*Séance du 13 janvier 2005* - Le Conseiller administratif délégué avait demandé le report du vote de façon à pouvoir modifier cet arrêté dans sa forme et de pouvoir se réunir avec les mandataires du projet afin de revoir l'aspect financier de ce dernier.

Une économie d'environ Fr. 40'000.-- a été trouvée et la participation de l'Etat a été confirmée par un échange de courrier avec la Ville de Lancy.

Le Président s'étonne que la sous-station électrique représente une double ponction sur le contribuable. M. Côte rappelle qu'il s'agit d'une station à l'usage des TPG et que nous paierons le surcoût pour l'enterrement de cette sous-station qui nous permet de gagner de la place pour la piscine.

Le projet d'arrêté pour un montant de Fr. 2'135'000.-- est accepté par l'ensemble des commissaires.

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : Nous allons voir la situation de ce que vient de décrire M. Augsburger, particulièrement pour le public, parce que nous avons tous suivi ces plans. La Commission des travaux et constructions ayant traité ce sujet en deux séances, comme vous venez de l'entendre, je me bornerai à présenter l'aspect financier de la question, raison de son traitement par notre commission.

Bien que la somme de Fr. 1,5 million soit inscrite au budget des investissements 2005, c'est le montant total qui est présenté ce soir et sur lequel nous devons nous prononcer. La participation de l'Etat de Genève sera déduite ensuite.

M. Côte expose le projet qui est une solution modifiée de la proposition initiale d'aménagement du passage existant.

Le plan financier pour le passage a été établi sur la base des soumissions pour le chantier du tram. Le coût de la modification du passage existant par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement est de Fr. 1'265'166.--. Le déplacement de la station électrique des TPG, qui était située sur le parc et sera déplacée en sous-sol, coûte Fr. 388'458.--. Le crédit demandé est de Fr. 2'135'000.--, la participation du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement étant de Fr. 876'708.--. La somme de Fr. 1'259'000.-- restera à la charge de la Ville de Lancy. L'économie supplémentaire, qui a pu être obtenue des mandataires est de Fr. 24'139.--. Le calendrier du paiement des travaux par l'Etat dépendra de son budget. La somme effective entre dans les Fr. 40 millions d'investissements que la commune a prévus à son budget. Au cours de la discussion, il est rappelé que ce projet remplace un autre de Fr. 6 millions. La commission vote à l'unanimité pour ce crédit.

***L'arrêté 7a) est accepté par 29 oui – 0 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005****b) Divers**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : 25 novembre 2004 - Un commissaire se soucie des travaux entrepris dans la villa du Vieux-chemin-d'Onex 7 et il lui est répondu qu'il s'agit de travaux d'entretien prévus dans la gestion du patrimoine financier. Le Conseil administratif réfléchit à l'affectation de cette maison qui, actuellement, n'est pas en location.

Un commissaire estime que les arrêts du tram à la route des Acacias sont fort luxueux.

Un deuxième commissaire explique que les arrêts sont surélevés pour faciliter l'accès des personnes à mobilité restreinte, et que les pastilles au sol servent à l'orientation des personnes malvoyantes. M. Côte ajoute qu'en ville, c'est la Ville de Genève qui paie, à Lancy, c'est la commune qui définit le type d'abribus et le paie selon son choix.

*13 janvier 2005* - M. Chobaz présente les plans des projets résultant du concours d'architecture sur les Courtillets.

Le jury, composé de représentants de la Ville de Lancy et de la Paroisse protestante, a choisi un des projets présentés. Le lauréat va poursuivre ses études avec un élément qui reste à déterminer sur le parking prévu en sous-sol, avec l'idée d'intégrer des places de parc communales en fonction de l'aménagement en surface de la place.

M. Côte précise que le concours reposait sur un cahier des charges très restrictif dont les gabarits sont issus du Plan localisé de quartier datant de 1988.

Un commissaire souhaite que les commerçants, situés aux abords de la place du 1er-Août, soient intégrés dans la nouvelle ou future réflexion concernant l'aménagement de cette place en fonction des choix effectués pour les places de parc.

Un autre intervenant demande si l'ajout d'un étage en sous-sol modifie le plan localisé de quartier et il est répondu que non.

M. Chobaz informe que le Grand Conseil de Genève a voté un transfert de charges de Fr. 45 millions sur les communes et que cela représente Fr. 1,8 million pour la Ville de Lancy. L'Association des communes genevoises a choisi de s'opposer à ce transfert par 43 voix sur 45 et donc de soutenir le référendum lancé contre ce transfert. Une information de la Ville de Lancy sera faite à la population pour l'inciter à signer le référendum.

Un commissaire demande qui paiera cette démarche et M. Chobaz répond que la commune a le droit de donner son point de vue et qu'elle le fera.

Réponse est donné à un commissaire, suite à une publication dans la Feuille d'avis officielle, concernant le chauffage de l'école du Petit-Lancy. Il s'agit de l'installation d'une chaudière à la salle communale de façon à supprimer les conduites à distance existantes sous le préau.

Au sujet des immeubles des Esserts, tous les immeubles ont suscité des recours et le Conseil administratif a mandaté un avocat pour la défense de ses intérêts. Les travaux

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

ne pourront pas être entrepris vraisemblablement avant 2005 et les tribunaux trancheront.

Le magistrat estime que la commune est déjà allée assez loin dans les concessions et qu'il faut conserver une égalité de traitement des locataires par rapport aux autres immeubles de la commune.

Un commissaire demandant l'état locatif de ce groupe d'immeubles. Il lui est répondu que l'état locatif moyen, après travaux, est de l'ordre de Fr. 2'600.-- la pièce par an, donc très bas.

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : Dans les divers, M. Lance informe la commission du don de Fr. 25'000.--, pris sur le fonds de bienfaisance, versé en faveur des victimes de l'Asie du Sud-Est.

Il fait part du recours des habitants des Esserts/avenue Louis-Bertrand contre le projet de rénovation prévu, qui allait pourtant dans le sens d'Agenda 21 en ce qui concerne les économies d'énergie. La commission regrette cet état de chose.

Etant donné le transfert, par le Grand-Conseil, des charges liées aux prestations complémentaires pour les personnes âgées ou handicapées, l'Association des communes genevoises a décidé de soutenir le référendum s'opposant à ce transfert. Un papillon tous-ménages a été distribué aux habitants de Lancy pour les inviter à signer ce référendum.

A la suite de l'article sur les revenus des Conseillers administratifs, paru dans la Tribune de Genève, M. Lance précise qu'ils s'élèvent à Fr. 72.000.-- par an + Fr. 8'000.-- pour les frais de représentation.

La liste de villas appartenant à la Commune ayant été distribuée en début de séance, M. Lance souhaite qu'elle soit examinée en commission de l'aménagement du territoire afin d'évaluer l'opportunité de les conserver dans le patrimoine communal.

En ce qui concerne les travaux à l'école du Petit-Lancy, la commission des travaux et constructions va bientôt les mettre à son ordre du jour.

Le groupe de travail sur le secteur de La Chapelle-les-Sciens ayant demandé l'ouverture d'un budget de fonctionnement, un commissaire désire que cela apparaisse clairement dans les comptes.

**8. COMMISSION AGENDA 21 – Propositions du comité de pilotage**

---

M. AESCHBACHER : M. Baertschi nous a expliqué les modalités, j'ouvre donc la discussion.

M. PEREZ-IRIARTE : Je trouve très intéressante la proposition de M. Baertschi. En étant le plus ancien membre délégué de ce Conseil municipal à l'Agenda 21, je considère qu'il faudra prendre acte de ces documents. C'est un document qui a été

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

présenté le 6 janvier à l'ensemble du Conseil municipal, à titre d'information. Aujourd'hui, nous sommes dans un autre cadre, il y a près de 90 citoyens de Lancy qui y ont travaillé, et ils ont rendu ce travail qui a été demandé par le Conseil municipal, alors je considère qu'il faudrait, avant d'entrer en matière sur le fond, prendre acte du résultat des travaux, et ensuite dispatcher comme l'a dit le Conseiller administratif M. Baertschi. Voilà ma proposition et celle des Socialistes. C'est un document qui doit rester entier, je ne suis pas d'accord avec un certain nombre de proposition qu'il contient, mais je pense qu'il faut en discuter en commission.

M. AUGSBURGER : J'aimerais rassurer M. Perez-Iriarte, on va prendre ce document pour en parler dans les commissions, je pense que ce sera un très bon point de départ. J'ai une petite remarque à faire, qui n'a rien à voir avec ça, mais c'est important pour les archives plus tard. Je ne sais pas si c'est prémonitoire dans les procès-verbaux des 6 et 13 décembre 2004 de l'Agenda 21, M. Simkhovitch est cité comme Conseiller municipal, alors qu'auparavant, il était inscrit dans les membres de la société civile. Je pense qu'il est important pour les archives de modifier ceci.

M. FAVRE : Le fait de voter ce document, cela veut dire qu'on l'entérine. Si ensuite, en commission, des choses sont refusées, on a dit qu'on pourrait les voter en plénière. Je m'oppose à ce procédé, et je m'abstiendrai.

M. PEREZ-IRIARTE : Je pense qu'il y a une erreur dans ce document parce que, compte tenu qu'il a été développé dans un espace qui est un peu spécial, une séance ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, je n'ai pas compris pourquoi ce procès-verbal a été distribué, c'est une erreur administrative.

M. ALONSO : Est-ce que quelqu'un pourrait faire la synthèse, parce que je ne comprends rien.

M. AESCHBACHER : Je vais essayer de résumer parce que j'ai aussi un peu de peine à suivre. M. Perez-Iriarte propose de voter en fait ce document tel quel, en disant qu'on accepte ce travail. Je n'ai pas très bien compris ce que l'on vote. Puis ensuite, de voter la proposition de M. Baertschi, de renvoyer en commissions dans les différentes commissions les divers ateliers du futur.

M. PEREZ-IRIARTE : Si ce document doit passer en commission, il faut prendre acte et voter l'entrée en matière, parce que c'est un rapport. Il ne faut pas commencer à ventiler les différents chapitres avant une entrée en matière sur la forme, et ensuite le passage en commissions. Cela fait partie d'une première proposition sur 13 domaines, le travail de 6 ateliers qui ont été discutés.

M. FAVRE : Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, il n'était pas prévu, dans l'ordre du jour, de voter ce document, si j'avais su qu'il y aurait ce vote, je l'aurai lu.

M. CHOBAS : M. Favre, ce que l'on vous demande, ce n'est pas d'approuver le document, c'est de prendre acte que des gens ont travaillé pour produire un certain nombre de propositions et que ces propositions sont contenues dans le document que vous avez reçu. On ne vous demande pas d'approuver ces propositions, mais de prendre acte que vous les avez reçues et de les renvoyer en commissions où elles seront étudiées, préavisées par la commission et, en dernier ressort, votre Conseil se déterminera s'il les accepte en tout, en partie ou s'il les rejette. Il n'est pas question ce soir de se prononcer sur le fond. Ce que proposait M. Perez-Iriarte, c'est

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

simplement de prendre acte des propositions des différents ateliers qui ont travaillé durant plusieurs mois. C'est une manière pour le Conseil municipal, en prenant acte, de dire merci pour le travail réalisé.

En plus de cela, le Conseil a voté des crédits assez importants pour l'Agenda 21. Il a opté pour cette politique dans la commune. Il y a donc une commission qui se réunit qui n'est pas une vraie commission du Conseil municipal, vu qu'elle est tripartite. Maintenant, est-ce que cette commission va se réunir encore, est-ce que le Conseil est d'accord de continuer son travail, est-ce que les ateliers du futur peuvent continuer à intervenir ? Je crois que les ateliers attendent, de cette séance, de savoir si oui ou non on continue Agenda 21 ou bien si tout reste en suspens bien sûr jusqu'à ce que les commissions se soient prononcées. Il y a tout de même une décision ce soir à prendre. Est-ce qu'on veut continuer dans ce travail de l'Agenda 21 ?

M. PAGE : Je crois qu'on fait un peu de formalisme. Pour les personnes qui ont assisté à la séance, les gens du groupe de l'Agenda 21 ont présenté leurs travaux, ils ont certainement eu le sentiment que ces travaux avaient été appréciés, qu'on en avait pris note. Je ne pense pas qu'ils attendent un double vote de reconnaissance, et en même temps, un vote de renvoi en commission. Je crois qu'ils attendent qu'on s'occupe de leurs propositions, et je proposerai de voter sur la proposition de M. Baertschi, sans faire un double vote. Ces gens ont été reçus, on a eu une discussion ouverte, très intéressante. Je pense qu'ils ont fait un bon travail, et cela a déjà été reconnu lors de cette séance. Donc, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de voter une entrée en matière, on n'est pas au Conseil National ici.

M. AESCHBACHER : M. Perez-Iriarte, vous maintenez votre proposition du premier vote. Alors, nous procéderons d'abord sur le vote que nous appellerons « entrée en matière ».

***Ce vote est accepté par 14 oui – 13 non – 4 abstentions.***

Nous passons maintenant donc au vote pour le renvoi des propositions du comité de pilotage aux différentes commissions du Conseil municipal.

***Ce vote est accepté à l'unanimité.***

M. BAERTSCHI : Je suis content que le premier vote ait été positif parce qu'on voulait offrir une raclette, vous vous rendez compte s'il avait été négatif, on n'aurait pas pu offrir une raclette. Je vous remercie de votre vote.

**9. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT –  
Séance du 6 décembre 2004 –  
Rapporteur : M. Charles PAGE**

---

**Présentation de l'étude sur les rendements des immeubles communaux**  
=====

M. PAGE présente le sujet : M. Kaeser, chef de notre Service des finances, et deux de ses collaborateurs assistent à la séance. M. Kaeser rappelle en préambule que Lancy a investi Fr. 133,4 mios dans les immeubles. Le patrimoine administratif se monte à Fr. 136 mios, alors que les dettes sont de Fr. 100,7 mios. Si Lancy n'avait pas investi Fr.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

133 mios dans les immeubles, elle n'aurait pas de dettes. Il ajoute que le taux d'intérêt moyen de la dette est de 3,78 %.

L'étude suit la méthode du rendement interne, calculée sur 29 ans (10 d'historique, 19 en projection). Elle tient compte du coût d'achat ou de construction + des frais de rénovation, de l'entretien et la rénovation d'appartements entrent dans les charges courantes d'exploitation.

Pour que la commune ne fasse pas de perte, il faut que le taux de rendement soit au moins de 3,78 %. Le secteur immobilier, y compris les caisses de retraites exigent un taux minimum de 5,5 % - 6 %.

11 immeubles ont un rendement supérieur à 3,78 %, le plus haut est de 8,75 %, le moins haut de 3,892 %. 6 immeubles sont en dessous de la barre allant de 3,548 % à moins 3,438 %. Malgré l'effort de la Régie Brun, qui gère nos immeubles depuis 1994, l'adaptation des loyers ne va pas de soi, car soumise aux règles de la LDTR.

Un commissaire est d'avis que les valeurs des immeubles devraient tenir compte de leur plus-value sur le marché qu'il estime à quelques 70 %. Il lui est répondu que l'étude ne vise pas à démontrer la valeur sur le marché, mais le rendement.

Le cas de l'immeuble Pont-Butin 70 est évoqué. Des bureaux seront transformés en appartements. Cela pourrait améliorer le rendement, il ne faut toutefois pas oublier que les bureaux étaient aussi source de revenus.

M. Kaeser relève en outre que, pour plusieurs immeubles, les travaux de rénovation ont dépassé le prix d'acquisition ou de construction. Il précise que les réparations ne sont pas des travaux à plus-value.

En ce qui concerne les terrains et villas, leur rendement est de 0,714 %. Les immeubles présentant un taux de 3,50 %, on arrive à un taux moyen de 2,375 % pour l'ensemble du patrimoine financier, alors que le taux minimum devrait être de 3,78 %.

Le manque à gagner total est de Fr. 1'852'311,--, dont Fr. 1'391'200,-- pour les seuls terrains et villas.

Une prochaine étude portera sur le revenu potentiel des immeubles.

Il ressort de la discussion qui suit, que :

- on peut s'attendre à des taux hypothécaires stables pour la nouvelle année,
- la vente d'immeubles diminuerait naturellement la dette,
- l'investissement fait pour l'achat de villas se monte à Fr. 43 mios, comme le relève M. Lance, Conseiller administratif délégué. Faut-il continuer à louer des villas. Il souligne que Lancy offre des loyers abordables qui jouent un rôle social. Cela n'est cependant pas nécessaire pour les personnes ayant un revenu plus important..
- la valeur des immeubles devrait être actualisée, comme le resouligne un commissaire, ajoutant qu'un acheteur éventuel attend un rendement d'au moins 5 % sur le prix d'achat.
- la situation des villas est choquante. C'est comme si la Commune avait déposé Fr. 50 mios sur un compte rapportant 0,5 %.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

Une commissaire relève que de nombreux locataires sont des familles ou des personnes âgées qui ne pourraient pas payer plus de loyer. M. Lance répond que l'on s'efforce de favoriser les familles et les jeunes couples. Il signale que le Conseil administratif se penche sur l'éventuelle vente d'une villa qui n'est pas dans une zone de développement. Un architecte a été mandaté pour une estimation.

Le manque à gagner de Fr. 1'850'000,-- pourrait être considéré comme étant une subvention. Une commissaire estime qu'il s'agit d'une chance pour les locataires. Il s'agit d'une action sociale. Le Conseiller administratif délégué estime qu'il est faux de subventionner des locataires qui n'en ont pas besoin. La vente de villas pourrait être envisagée. Cela permettrait de financer des infrastructures publiques.

Une commissaire propose de verser une subvention aux personnes qui ne pourraient faire face à une adaptation de loyer. Un commissaire estime que l'on créerait ainsi un nouveau type de subvention. Ce genre de problème doit être résolu dans le cadre des solutions sociales existantes. M. Lance précise que les adaptations de loyers, après rénovation, suivent les mêmes critères pour tous les locataires.

La prochaine séance sera consacrée à une confrontation avec la Régie Brun.

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 8 décembre 2004 -  
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY****a) Lancy-Square – Projet d'hôtel et de la Maison de la sécurité**

=====

M. VOLERY présente le sujet (Clichés) : Le Président présente les invités qui assistent à cette séance Mme Verdin, M. Serre et M. Dewaele pour la société Losinger et M. Lavizzari. Ce périmètre se situe en bordure de la route de Chancy et de la route du Pont-Butin ; il a fait l'objet d'un plan localisé de quartier datant de 1991 qui est en force.

Ce plan localisé de quartier n'a pas encore été réalisé, mais une proposition sérieuse est déposée ; deux autres projets avaient été présentés avant sans résultat. La commune de Lancy est propriétaire d'une bonne partie des parcelles incluses dans ce plan localisé de quartier et elle sera donc amenée à les vendre si elle acceptait ce projet. M. Lavizzari remarque que, si sa démarche est rapide, c'est en raison des délais. En effet, la coopérative, voisine du projet, est en bonne voie et il mentionne travailler pour un groupe hôtelier (Société Boissée Finances). La société Losinger souhaite transférer ses bureaux dans cet ensemble avec ses 150 postes de travail sur un total de 450 travaillant sur des chantiers. L'hôtel aurait une surface de 4'400 m<sup>2</sup> pour 150 chambres avec à la clé une vingtaine d'emplois créés.

Il en vient finalement à la Maison de la sécurité (d'une surface 2'177 m<sup>2</sup>) que nous devons construire un jour ou l'autre, ce marché public doit être réglé d'ici la fin janvier. Ce projet de construction doit pouvoir s'insérer dans le quartier, et il existe des contraintes inhérentes à des commissions d'architecture qui peuvent être capricieuses.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

A la question d'un commissaire qui demande ce qu'il en est des propriétés privées, M. Lavizzari rappelle avoir œuvré pour que la commune de Lancy maîtrise le plus grand nombre de parcelles de ce périmètre et explique avoir un accord de principe avec les voisins et des contacts avancés avec un propriétaire, et que ce projet ne peut pas voir le jour sans l'accord de la commune. Concernant cette réalisation, il s'agit d'un R+3, l'investissement est devisé à Fr. 60 mios. Il n'y aura pas de locaux pour les ASM dans la Maison de sécurité.

Le démarrage d'un tel chantier nécessite l'ouverture d'un marché public soumis aux normes AIMP, c'est pour cette raison que l'idée lui est venue de financer cette Maison en contre-partie des terrains propriétés de la commune de Lancy. Selon un avis de droit, cette démarche est possible, mais un accord avec M. Moutinot est indispensable. La proposition de construire l'ensemble du projet, en y englobant la Maison de la sécurité éviterait à la commune les normes AIMP. De toute façon, avec ou sans cette maison, le reste du projet est maintenu. Le Président rappelle que les accords AIMP soumettent les entités publiques à l'ouverture des marchés publics, selon les montants engagés. Il signale que Berne devra encore accepter ce projet.

Mme Verdin explique la suite des opérations : les signatures des droits de préemption pour les parcelles privées et publiques devraient intervenir à fin mars 2005. Les contrats seront signés quant à eux à la fin du mois suivant. Elle remarque que le projet prévoit 10'466 m2 et que le plan localisé de quartier oblige la construction de 700 m2 au minimum de logements, mais qu'il devrait être possible de reporter sur le périmètre restant.

Dans la discussion, un commissaire mentionne que ces terrains ont bien été achetés pour en faire quelque chose, et de ne pas oublier le logement. Le Président rappelle que la commune possède environ 13'500 places de travail pour 27'000 habitants. Dans l'hypothèse d'une modification du plan localisé de quartier, des oppositions risquent de se lever, ce qui ferait perdre 5 ans à la réalisation de ce projet.

(Clichés) : Vous voyez ici la route de Chancy, la route du Pont-Butin, le secteur qui nous intéresse est ici. Mais les bâtiments dont la construction est demandée sont ici, avec la Maison de la sécurité. Voilà le plus concret, la route de Chancy, la route du Pont-Butin et ici le bâtiment de la Coopérative, pour lequel nous n'avons pas encore l'autorisation. Voilà l'intérieur d'une cour d'un hôtel que l'entreprise Losinger a réalisé à Zurich, l'architecture ne serait pas la même. Voilà le foncier, tout ce qui est en bleu c'est ce que la commune possède. Vous voyez que c'est la majorité.

**b) Divers**

=====

M. VOLERY présente le sujet : M. Baertschi revient sur le plan directeur de quartier des Semailles et signale avoir rencontré les mandataires. Il remarque, qu'en raison de la Direction du logement qui souhaite avoir un contrôle, les mandataires ne peuvent pas débiter en janvier, mais en février. Il pense en conséquence qu'il serait possible de recevoir l'Association des Passereaux en janvier.

Les plans de la Coopérative de Lancy-Square sont montrés en rappelant qu'ils sont publics et que le label Minergie sera attribué à ce bâtiment. Cet immeuble aura 32 logements pour 160 pièces prévues.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

Suite à une demande de la Commission des finances et logement, un inventaire des villas appartenant à la Ville de Lancy sera réalisé.

**11. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 10 janvier 2005 -  
Rapporteur : Mme Piera ROUGE LUETTO**

---

**a) Audition de l'Amicale du reggae lancéen**

=====

Mme ROUGE LUETTO présente le sujet : A la demande des commissaires, M. Gardiol explique que le reggae, créé par les descendants des esclaves éthiopiens, est un style musical originaire de la Jamaïque, né dans les années 1950-1960. Il est devenu internationalement connu avec Bob Marley dans les années 70.

L'Amicale du Reggae lancéen s'est formée en 2001 autour de 2 groupes qui partageaient des locaux autogérés au Grand-Lancy. C'est cette idée de partage et d'amitié qui a donné naissance au Festival Reggae qui a lieu sur la couverture de la T104 et dont la 3ème édition aura lieu cette année les 6 et 7 mai. Culturellement, ce festival, à l'ambiance sympathique et familiale, est unique en Suisse romande et accueille des groupes de Suisse allemande qui viennent s'y produire gratuitement.

L'Amicale démontre un très fort attachement au quartier des Palettes et n'envisage pas d'organiser son festival ailleurs que dans ce quartier. Un lien s'est tissé avec les habitants jeunes et moins jeunes, dont le collectif des Palettes et les paroisses. M. Gardiol précise que le festival repose beaucoup sur le chapiteau, pour son ambiance, et au montage duquel participent, en plus des musiciens eux-mêmes, les habitants et les jeunes du quartier.

L'amicale, qui compte aujourd'hui 7 groupes de reggae, regroupant de 5 à 13 musiciens âgés de 17 à 30 ans, pour la plupart des lancéens, a également intégré des groupes locaux d'autres styles musicaux. L'Amicale a fait une demande pour des locaux payants, pour ne plus squatter les locaux autogérés destinés aux plus jeunes. Elle a obtenu, avec entière satisfaction, 6 locaux : 3 locaux autogérés devenus payants, et 3 dans les sous-sols de la nouvelle école du Petit-Lancy, déjà bien insonorisés, avec l'idée future d'y créer un studio d'enregistrement pour les groupes de la commune et afin d'intégrer aussi des jeunes rappeurs du quartier.

Le reggae est une musique essentiellement axée sur la scène et les concerts, c'est pourquoi l'Amicale est aussi à la recherche d'un lieu fixe destiné à l'animation musicale et pouvant accueillir des concerts. La salle communale ne correspond pas tout à fait à l'esprit de culture «squat» alternative dont est issue l'Amicale, qui recherche une autre ambiance. M. Gardiol précise toutefois, que l'Amicale a une souplesse suffisante pour composer avec ce qu'elle a.

L'Amicale est par essence un projet socioculturel et tient à continuer les échanges musicaux avec les autres communes et la France voisine.

L'Amicale reçoit de la commune une subvention de Fr. 2500.-- pour son festival

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005****b) Point sur le centre socioculturel de Lancy-Sud**

=====

Mme ROUGE LUETTO présente le sujet : M. Lance informe que le Conseil administratif a reçu à plusieurs reprises M. Forissier, ingénieur scénique, qui a fourni une analyse des besoins de la salle de danse et de la salle des Fêtes.

En ce qui concerne la Salle de la Maison de la Danse, 3 propositions :

1. Le gril au-dessus de la scène et servant à lever les décors et à supporter les éclairages, initialement prévu à 18 mètres de hauteur, a été réduit à 13 mètres, norme adaptée aux spectacles de danse.
2. Dans la place gagnée au-dessus de la scène, l'ingénieur scénique propose d'installer un studio de danse supplémentaire, le nombre de studios prévus initialement n'étant pas suffisant.
3. La 3ème remarque concerne la capacité de la salle : amener la capacité à 500 places, avec possibilité de la réduire à 200 places pour certains spectacles plus intimistes.

En ce qui concerne la salle des Fêtes, bien qu'elle soit située au 1er étage, solution qui n'est pas idéale, compliquant ainsi l'accès et les livraisons, cela semble tout à fait réalisable. Cette salle pourra accueillir des banquets de 700 convives et sera équipée d'une tribune télescopique pouvant être déplacée en fonction des besoins. La proposition de limiter à 100 m<sup>2</sup> la surface de la cuisine sera soumise aux sociétés utilisatrices et à des professionnels. L'ingénieur scénique propose l'installation d'un seul monte-décors car fort onéreux. Un monte-charge est également prévu pour les livraisons à la salle des Fêtes.

Ces propositions de l'ingénieur scénique ont toutes été acceptées par le Conseil administratif et l'architecte a modifié ses plans en conséquence.

Le but de ce projet de salle des fêtes est de doter la commune de Lancy d'une salle digne de ce nom, les salles actuelles étant trop petites pour certaines manifestations; elles seront néanmoins conservées.

Si le volume global de l'Escargot est maintenant figé, il reste à définir exactement la répartition des mètres carrés entre les utilisateurs. Outre la salle de danse et la salle des fêtes, le 3ème pilier du projet est la bibliothèque multimédia intercommunale. Un rendez-vous est prévu avec Mme Arnold, conseillère administrative de Plan-les-Quates, il s'agit de définir avec les bibliothécaires les surfaces utiles.

En ce qui concerne le 4ème pilier, les locaux associatifs, les associations seront rencontrées une fois les besoins de la bibliothèque déterminés.

Pour ce qui est du calendrier, si tout va bien, un nouveau crédit d'étude sera présenté au mois de mai, ce qui permettra à l'architecte de déposer une requête en autorisation de construire vers la fin 2005. Une fois l'autorisation délivrée, le crédit de construction pourra être soumis au Conseil municipal. En conséquence, mais toujours au conditionnel, la construction pourrait débuter fin 2006, début 2007. Un chantier d'une durée de 2 ans doit être envisagé.

En parallèle est menée l'étude de faisabilité du parking, qui porte sur l'impact d'un parking à Lancy-Sud, les besoins des usagers de jour et de nuit. Le P+R n'est plus

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

d'actualité, le quartier étant bien desservi en transports en commun avec la possibilité de se garer au P+ R du Bachet qui sera construit en élévation.

L'ADC s'occupera de l'exploitation et de la programmation. Elle accepte maintenant une ouverture restreinte de la salle à d'autres spectacles

La commune espère une participation du Fonds d'équipement intercommunal pour la construction de la Maison de la Danse en raison de la portée régionale du projet. La couverture du déficit d'exploitation se répartira comme suit :

- la moitié pour la Ville de Genève
- 1/4 pour l'Etat de Genève
- 1/4 pour la commune de Lancy

**c) Divers**

=====

Mme ROUGE LUETTO présente le sujet : 351 candidats ont répondu à la mise au concours pour le poste à 40 % au service culturel.

Un local dans les sous-sols de l'école Rapin abritera les quelques 500 œuvres d'art entassées jusqu'à présent dans les combles de la Mairie et dont le service culturel a effectué l'inventaire, visitable prochainement sur Intemet. Cette collection fera également l'objet d'une exposition.

**12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 12 janvier 2005 -  
Rapporteur : Mme Louise REY**

---

**a) Audition de M. Norbert Foerster, directeur de l'Institut International de Lancy**

=====

Mme REY présente le sujet : Le Collège Marie-Thérèse qui a été fondé en 1903 par des Religieuses de la Congrégation des Sœurs de St-Joseph, est devenu en 1998 l'Institut International de Lancy avec une direction laïque et son directeur M. Norbert Foerster.

Ce dernier remercie la commission pour l'occasion qui lui est donnée de présenter l'Institut International de Lancy.

L'Institut fait partie d'un réseau de 32 écoles en Europe qui prend en charge plusieurs milliers d'élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat. L'Institut de Lancy est la seule école de ce réseau en Suisse. A la base, c'était un internat pour jeunes filles qui a été supprimé dans les années 1980 et la mixité introduite en 1994. L'enseignement, qui est dispensé en maternelle et en primaire est un programme français et, l'enseignement de l'anglais est donné à tous les niveaux. Dans le secondaire, le programme est français de la 6ème à la terminale, tandis que le programme suisse correspond aux classes du cycle d'orientation en vue de l'entrée en 1ère année du Collège suisse pour préparer la maturité gymnasiale. L'enseignement de l'anglais permet aux élèves d'envisager un baccalauréat français à option internationale.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

L'Institut est une école catholique et propose une instruction religieuse pour les catholiques et les protestants. Une cinquantaine de nations est présente dans l'école. Les élèves de la section anglaise ont des parents qui travaillent notamment dans les multinationales ou les organisations internationales.

Parmi les questions soulevées par les commissaires, on peut noter en résumé les réponses suivantes :

- Les élèves n'ont aucune obligation de suivre une instruction religieuse et ceci était déjà le cas du temps des Sœurs.
- Le baccalauréat est calqué sur le système anglais et non américain ou australien, car l'enseignement anglais est plus proche de l'enseignement français qui débute dès l'âge de 4 ou 5 ans. Le système américain débute plus tard vers 6 ans.
- Le prix de l'écolage se situe entre Fr. 5'850.-- dès 3 ans et Fr. 18'000.-- en terminale. Contrairement à l'Etat français qui prend en charge le salaire des enseignants, l'écolage est à la charge des parents. Aucun arrangement financier n'est possible lors de la première inscription d'un élève.
- L'Institut qui était lié par une convention avec l'Institut Florimont ne l'est plus dès 1995.
- L'Institut emploie 85 enseignants et près de 55 employés intermédiaires ou administratifs.
- Une palette d'activités artistiques est dispensée par des professeurs spécialisés dans l'établissement : musique, dessin, poterie, mosaïque, comme la pratique d'un instrument ou l'apprentissage des échecs.
- Le pourcentage de réussite du baccalauréat a été de 100 % lors de la dernière volée ! La Direction entretient des liens avec le Département de l'instruction publique et reçoit les résultats de ses élèves qui passent dans l'enseignement public. Le taux de réussite se situe entre 75 et 80 % ; la moyenne cantonale étant de 75 %.
- La discussion sur le partenariat de la commune de Lancy avec l'Institut pour l'usage de la salle omnisports de celui-ci, est en bonne voie, M. Foerster ayant donné son accord de principe.

**b) Audition de Mme Dominique Droin, responsable du Foyer des Palettes**

=====

Mme REY présente le sujet : Mme Droin explique que le Foyer des Palettes est un immeuble proposant un encadrement social pour personnes âgées. Il y a 28 locataires répartis sur plusieurs allées de l'immeuble (Nos 35 à 39 du chemin des Palettes). Foyer Handicap se trouve aussi dans cet immeuble. L'effectif maximal est de 34 locataires. Ce ne sont pas des résidents, mais bien des locataires qui sont chez eux avec leurs propres meubles. Les logements sont destinés principalement à des personnes en âge AVS qui habitent seules ou en couple, capables de subvenir aux actes courants de la vie quotidienne lors de leur entrée dans l'immeuble. Un système d'alarme, à liaison phonique, est installé dans chaque appartement.

Les locataires peuvent prendre un repas en commun à midi, sauf le week-end. Le Foyer propose un programme d'animations mensuelles et des petits-déjeuners communs tous les quinze jours. Chacun est libre d'y assister. L'encadrement social est assuré par la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) et l'encadrement de nuit ainsi que les week-ends et jours fériés est assuré par Foyer Handicap.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

Le Foyer emploie trois personnes à temps partiel. Sur leur demande, Mme Droin aide les locataires dans certaines démarches administratives et sociales.

Mme Droin répond ensuite aux nombreuses questions soulevées par les commissaires. Sur la question de l'indépendance financière, Mme Droin répond qu'actuellement 16 personnes sur 23 sont au bénéfice de l'OCPA. Les locataires, s'ils le désirent, peuvent faire appel à tous les autres services cantonaux tels que des visites d'infirmières, d'aides ménagères, foyer et hôpital de jour, service des repas à domicile, etc.

La responsable du foyer est de plus en plus confrontée à des cas psychiatriques et le personnel a dû se former pour appréhender les personnes de ce profil. Plusieurs locataires, en raison de leurs grands âges, ont été transférés dans un autre établissement, par exemple les EMS, plus adapté à leur état de santé et de dépendance.

En sa qualité de Conseiller administratif, M. Baertschi, reçoit bon nombre d'études concernant les foyers de jour. Lancy n'en possédant pas, il demande quelles sont les évolutions et les prestations qu'il conviendra de développer pour les personnes âgées à l'avenir. Mme Droin répond que la tendance actuelle des rapports est une sécurité à 100 % et constate qu'elle n'existe malheureusement pas.

Mme Droin demande quelle est la teneur des rumeurs liées au Foyer des Palettes. Ce sujet avait été évoqué par une commissaire, car des familles se seraient plaintes de l'encadrement des locataires. Le Président constate que ces rumeurs ne sont pas fondées et proviennent de la méconnaissance de la spécificité du fonctionnement de ce type d'institution, l'encadrement étant très souple. Ce type de structure est propice à les engendrer, le public faisant des confusions avec les EMS.

**c) Divers**

=====

Mme REY présente le sujet : Un commissaire propose la visite de la crèche Chante-Joie qui est une institution très particulière. Elle accueille des jeunes handicapés et la psychopédagogue de cette crèche est disposée à recevoir la commission sur place.

Une commissaire a été sensible aux mesures proposées par le rapport de l'agenda 21 concernant les personnes âgées. Sachant que le dernier recensement de la population de Lancy fait état de 800 personnes de plus de 80 ans et qu'une personne sur quatre développe des formes de maladies démentielles, telles qu'Alzheimer, elle propose que la commission et la commune de Lancy initient une réflexion sur un accueil ambulatoire des personnes souffrant de ce type d'affection dans le but d'améliorer leur vie et celle de leur famille.

M. Baertschi rappelle que la commune tient chaque année son engagement d'attribuer le 0,7 % de son budget à l'aide au développement. En fin d'année, il subsistait un reliquat de Fr. 115'000.-- non attribué. C'est la Fédération genevoise de coopération au développement qui en a été la bénéficiaire, laquelle affectera cette somme à un projet d'alphabétisation au Sénégal et à un projet de soutien à des orphelins du sida au Togo.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005****13. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 13 janvier 2005 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****Rapport sur la panne de chauffage à l'école de la Caroline**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz informe que l'école Caroline est raccordée à la tour Hogarlan, immeuble de 22 étages, pour le chauffage. La chaufferie de cet immeuble approvisionne également les bâtiments 80 à 88 et 90 à 98 de la rue des Bossons. Cette panne a donc touché plusieurs centaines de locataires.

Cette chaufferie doit être raccordée au système de chauffage Cadiom prochainement, et la Ville de Lancy n'a aucune prise sur la gestion de cette chaufferie.

M. Perissier, du Service des travaux et constructions, explique qu'un système de sécurité des jauges des citernes n'a pas fonctionné, d'où une panne due au manque de mazout. Cela a endommagé des pompes de transfert qui ont dû être remplacées. Le système a été coupé de mardi à mercredi soir.

Le Service des travaux et constructions a constaté qu'il faisait 13 °C dans les classes le jeudi matin, alors que le minimum est de 17 °C. Le chauffage fonctionnait, mais il faut du temps pour réchauffer les classes.

De plus, une fuite sur le réseau de chauffage a été décelée et réparée le jeudi, d'où l'avertissement aux responsables et à l'inspectrice des écoles et le renvoi des élèves.

Un état des installations, qui sont vétustes, est en cours d'établissement. Un montant de Fr. 355'000.-- est inscrit au budget pour le futur raccordement au Cadiom avec un compteur de chaleur pour l'école. Il est encore précisé que l'école aura 40 ans en 2006, d'où le mauvais état général.

Un commissaire estime que, si les événements du 26 décembre 2004 avaient eu lieu avant cette panne du 18, on n'aurait pas parlé de cette dernière.

**13b. RESOLUTION DES VERTS CONCERNANT LE TSUNAMI EN ASIE DU  
SUD-EST**

---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je vous donne lecture de la résolution :  
« Comme vous tous, nous avons été très choqués par les catastrophes qui ont frappé l'Asie du Sud-Est à la fin de l'an dernier. Si l'aide internationale s'est mobilisée comme jamais pour les victimes du tsunami, elle sera aussi nécessaire au long cours. Nous proposons donc que, pour témoigner de leur engagement citoyen et solidaire, les membres du Conseil municipal de la Ville de Lancy fassent don de leurs jetons de présence à la séance de ce soir à cette cause ».

Mme CASUTT : Je trouve que cette initiative est très louable, mais la commune a déjà versé une somme importante. Je suppose qu'un grand nombre d'entre nous a déjà

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

versé quelque chose. Chacun doit être libre de verser ce qu'il veut à l'association qu'il préfère. En plus, les jetons de présence sont à peu près les seuls revenus de certains partis, et ce n'est pas de notre ressort de les priver de leurs revenus.

M. AUGSBURGER : Je rejoins les propos de Mme Casutt, je suis contre cette forme de racket. Personnellement, je sais m'investir seul, et je l'ai fait. Je pense que Mme Juillerat Van der Linden devrait prendre un chapeau, faire la tournée des Conseillers municipaux, que chacun mette quelque chose, j'y participerai très volontiers. Comme l'a dit Mme Casutt, c'est un revenu de nos partis, de nos groupes, et c'est avec cela qu'on vit pour les prochaines futures campagnes, et on n'a aucun autre revenu que celui-ci. Donc, il est absolument exclu qu'on entre en matière dans ce genre de débat. On a déjà dit, il y a environ 14 mois à M. Marchiando, on avait fait l'exception, cela avait été voté, mais cette fois, il est exclu qu'on vote cette résolution.

M. ZEHFUS : Je rejoins mes deux collègues. Lors de notre dernier caucus, j'avais brièvement abordé le sujet en expliquant ce qui nous avait été communiqué ce soir, soit le versement ou le déblocage d'une somme de Fr. 25'000.-- pour aider les victimes de ce sinistre. D'autre part, les collectivités publiques, Confédération, Canton et un grand nombre de communes ont participé. Donc, je m'opposerai à cette résolution.

M. BOSSHARD : Quitte à se répéter, je veux quand même vous faire part de la décision du groupe Libéral qui comprend la démarche du parti des Verts, qui sur le fond est tout à fait louable, néanmoins, il est contre cette résolution car il pense que chacun d'entre nous a eu ce geste personnel citoyen, selon sa sensibilité et cela sans qu'on ait besoin de lui suggérer. En conséquence, il votera contre cette résolution.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Vous pensez bien que mon but n'était pas de racketter les Conseillers municipaux, loin de là. L'idée était de témoigner à l'égard de notre population non seulement du versement des Fr. 25'000.-- par le Conseil administratif sur leurs impôts, mais également de témoigner notre engagement. Je comprends tout à fait les motifs qui nous ont été exposés ce soir, nous avons tous, j'en suis à peu près sûre, également versé quelque chose quant à nous, mais dans ce cas, puisque manifestement la résolution ne passera pas, et c'était ma seconde idée, ce que je proposerai c'est que le Conseil municipal, en tant que tel, et ce n'est pas du tout l'idée d'avancer les Verts sur une cause humanitaire, ait à un moment donné, une journée d'action à l'intention des victimes du tsunami et éventuellement d'autres causes humanitaires, qu'il soit présent auprès de la population dans le cadre de cette action, et ce qui à ce moment-là, ne prêterait pas du tout les finances du parti. Cette proposition pourrait donc être examinée ultérieurement dans le cadre d'une commission.

M. AESCHBACHER : Donc, si je présume, vous retirez votre projet de résolution.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : N'étant pas suicidaire, oui.

M. FAVRE : Comme on nous l'a annoncé tout à l'heure, la commune verse le 0,7 % de son budget dans les œuvres humanitaires, et comme on entend partout qu'actuellement il n'est plus utile d'envoyer de l'argent. Toutefois, cela sera nécessaire sur la durée. Est-ce qu'on ne devrait pas envisager que la commune s'engage, jusqu'à la fin de cette législature, à verser systématiquement chaque année, les trois qui

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

restent, un montant pour dans ces œuvres qui vont gérer des fonds pour s'occuper d'orphelinats, d'hôpitaux, etc. jusqu'à la fin de cette législature.

M. AESCHBACHER : Vous suggérez que cette question soit traitée par la Commission des affaires sociales, selon la proposition de Mme Juillerat Van der Linden.

M. FAVRE : Oui.

**14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. ERETZIAN : Je vous adresse les présentes questions, ne sachant si le Conseiller administratif en charge des sports, et également membre de la Fondation du Stade de Genève, est en mesure, pour des raisons de confidentialité liées à son mandat, d'y répondre.

Tout d'abord un bref rappel :

- Le 15 octobre 1998, notre Conseil a voté un crédit de Fr. 3 millions à fonds perdu en faveur de la Fondation du Stade de Genève.
- Le 27 février 2003, notre Conseil a également voté un deuxième crédit de Fr. 3 millions à titre de prêt, sans intérêts, remboursable en 30 ans, en faveur de la Fondation du Stade de Genève. Ce prêt a fait l'objet d'une convention liant la Fondation du Stade de Genève et la Ville de Lancy.
- Depuis de nombreuses années, la Ville de Lancy participe à raison de 22 %, au budget de fonctionnement de la Fondation des Evaux.

Voici mes questions :

- Dans l'hypothèse d'une faillite du Servette F.C. et de la Société d'exploitation du Stade de Genève, quelle est la perte pour la Fondation des Evaux et partant pour la Ville de Lancy, pour loyers non payés par le Servette F.C.
- Aux dires de M. le Président de la Fondation du Stade de Genève, en cas de refus par les citoyens de la Ville de Genève du crédit de Fr. 2,5 millions, ce sera « la catastrophe » pour la Fondation du Stade de Genève.
- Dans cette hypothèse, que deviendra le remboursement de la première tranche de Fr. 100'000.-- qui arrivera à échéance le 31 décembre 2005 ? Je me permets de vous rappeler l'article 4 de la convention ci-dessus citée : « *le solde restant dû serait immédiatement exigible en cas de retard de plus de 30 jours dans le paiement d'une échéance annuelle* ».
- Quid de l'ensemble du prêt ?

En définitive, si toutes ces hypothèses devaient se réaliser, quelle sera la perte cumulée pour la Ville de Lancy à charge de ses contribuables ?

Je vous remercie pour vos réponses qui retiendront toute mon attention et celle de nos concitoyens.

Mme JELK-PEILA : J'ai trois questions. Je commencerai par la troisième, il s'agit du problème de chauffage à l'école de la Caroline. On vient de dire que si cela avait eu lieu à un autre moment, on n'en aurait pas parlé. Je tiens simplement à signaler

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

qu'actuellement, tout n'est pas encore rentré dans l'ordre puisque la salle de rythmique, depuis la fin de l'été, n'a jamais chauffé puisque actuellement, les élèves de l'école doivent se déplacer dans une autre école pour les cours de musique et de rythmique, puisque aucun chauffage n'est en circulation, ne fonctionne, donc il ne s'agit pas uniquement de la question du lien avec la tour, mais vraiment de quelque chose qui ne fonctionne pas et les maîtresses, respectivement de rythmique et de musique sont tombées malades, malgré une chaufferie qui avait été promise par la commune, et ce sont les enseignants qui ont acheté deux petits chauffages pour les mettre, mais à partir de demain, nous allons donc à l'école des Morgines pour suivre ces cours.

Le deuxième point concerne la féminisation des noms. Je n'ai jamais été une fervente particulièrement assidue de ce genre de problème, par contre, j'ai été choquée ce soir, par la réponse qui est faite au nom du Bureau, et j'ai vu que le Président feuilletait son petit journal. Est-ce vraiment une prérogative du Bureau que de décider, de liquider une question posée par une Conseillère municipale, en disant : « on n'entre pas en matière », je ne savais pas qu'il y avait une femme au Bureau cette année, on doit voter pour cela. Je pense que ce n'est pas au Bureau de prendre cette décision. Il y a une question et une intervention d'une Conseillère municipale qui mérite d'être prise en compte, et je suis choquée que ce soit fait de cette manière-là. J'ai toujours trouvé que le terme de rapporteuse, me gênait beaucoup, mais je ne comprends pas qu'on puisse évacuer les problèmes ainsi. Enfin, Messieurs, je vous renvoie un peu à votre nombril, je trouve inadmissible qu'on nous traite de cette manière-là.

Troisième point qui concerne le soutien qui a été apporté par l'Association des communes genevoises au référendum contre le transfert des charges de l'OCPA aux communes, alors je prends acte et je me réjouis qu'on encourage les gens à voter ce référendum. La question que je me pose, elle est très claire. A aucun moment, on a appelé la population, les communiens à voter le référendum qui concerne 13 % de diminution de revenu des bénéficiaires de l'invalidité et des personnes handicapées. Est-ce que Fr. 1,8 mio pour la commune réparti entre tous les citoyens, c'est plus important que plus de Fr. 300.-- retenus à chaque personne handicapée qui dispose uniquement du minimum vital. Alors, si c'est ça, je dois dire que j'ai beaucoup de peine à suivre ce type de politique.

M. FAVRE : Concernant la Chapelle-les-Sciens, hier soir, mon parti a eu une commission de l'aménagement. J'ai eu l'occasion d'entendre les Conseillers municipaux de Plan-les-Ouates, principalement leur Conseiller administratif, Mme Arnold. Vous vous souvenez, il y a une année, on a voté une résolution concernant l'aménagement du périmètre de centralité. En préambule, il était indiqué que le Conseiller administratif délégué, donc M. Baertschi, devait tenir informés, de nos démarches, ses homologues de Plan-les-Ouates. Aux doléances au sujet de ce plan général de ce PAC et de ses Conseillers municipaux et de Mme Arnold, il a été relevé : qu'est-ce que la centralité ? Qu'est-ce qu'on en fait ? Que va-t-il se passer ? C'est l'Etat qui va commander ? Au sujet de notre résolution ils ont été fort étonnés d'apprendre cela, ils ont trouvé l'idée excellente, ils se réjouissaient d'y participer, il n'y a jamais eu de relais de la part du Conseiller administratif délégué de notre commune.

Pour une résolution, le Conseil administratif a 6 mois pour s'y résoudre, j'aimerais savoir pourquoi M. Baertschi n'en a pas parlé à Plan-les-Ouates, je suis relativement fâché. J'aimerais avoir une réponse à ce sujet. Pour votre information, je me suis

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

chargé de lui envoyer des copies de la résolution et des documents, ce n'est plus la peine de le faire.

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste demander au Conseil administratif quand il y a une question de panne de chauffage, qu'une réponse soit donnée en commission, cela ne vaut pas un point à l'ordre du jour.

M. LANCE : Je n'ai pas de réponses immédiates à apporter aux différentes questions de M. Eretzian, je propose de les reprendre lors de la prochaine Commission des finances et logement. Par contre, je crois que M. Chobaz est en mesure de répondre à certaines interrogations dans l'immédiat.

M. BAERTSCHI : Je ne peux pas donner une réponse circonstanciée à M. Favre, comme on se verra dans quelques jours à la Commission de l'aménagement du territoire, je me propose à ce moment-là, de donner une réponse à son interpellation.

M. CHOBAS : J'ai pris note de la suggestion de M. Augsburgers que nous étudierons avec attention avec le Président de la commission concernée.

Dans le prolongement de ce que je viens de dire, je répondrai à Mme Jelk-Peila, concernant le chauffage de la salle de rythmique de l'école de la Caroline, à travers la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions.

Je pensais Mme Jelk-Peila que vous vous réjouissiez que les communes se manifestent, alors vous exprimez votre désappointement que cette manifestation des communes ne porte que sur un sujet et pas sur un autre thème qui vous est cher, ce que je peux tout à fait comprendre. Il faut évidemment saisir que les communes ont pris en priorité l'objet avec lequel leurs finances ont un rapport direct. Cela ne signifie pas qu'elles se désintéressent de l'objet que vous avez évoqué. Pour ma part, j'ai signé les deux référendums, mais les communes ont défendu en priorité ce qui semblait être leur intérêt et, sur ce plan-là, je me réjouis plutôt qu'elles se soient manifestées de façon aussi importante.

M. Eretzian, tout d'abord concernant la Fondation des Evaux, je pourrai vous répondre de manière plus précise à travers la Commission des sports, ce que je ferai prochainement.

Ce que je peux dire c'est que les pertes locatives enregistrées si, par hypothèse, une faillite du Servette F.C. était avérée, seraient de toute façon sensiblement inférieures aux pertes cumulées afférentes à l'exploitation du restaurant du même complexe. Mais je serai en mesure de vous donner des éléments plus complets à travers les comptes 2004 de la Fondation des Evaux, qui seront, j'imagine, disponibles d'ici 2 à 3 mois.

Concernant le stade lui-même, que vous dire... Le risque clair que vous évoquez, le non-remboursement d'un prêt, c'est que le prêt de Fr. 2,5 mios remboursable sur 30 ans devienne non pas un prêt sur 30 ans, mais en fait une subvention, une dotation de Fr. 3 mios supplémentaires. Cela étant, il faut savoir et c'est un élément qui a été évoqué à travers la presse et sur lequel votre Conseil aura l'occasion de rediscuter, qu'il est envisagé de transformer l'actuelle Fondation de droit privé en Fondation de droit public. Cela signifie que le Conseil d'Etat devrait prochainement adopter un projet de loi qui sera transmis au Grand Conseil, visant à la création d'une Fondation

**Séance ordinaire du 27 janvier 2005**

de droit public ne regroupant, comme son nom l'indique, que des partenaires publics, les partenaires privés n'en faisant plus partie.

Par ailleurs, des solutions sont toujours cherchées. Vous savez qu'effectivement, un vote doit intervenir le 24 avril 2005 en Ville de Genève, suite à la décision du Conseil municipal frappé d'un référendum pour un prêt de Fr. 2,5 mios. Indépendamment de ce résultat référendaire que nous espérons, en tant que Fondation, positif, la Fondation travaille toujours sur différentes solutions visant à trouver une issue, pour payer la créance qui est détenue par Zschokke et qui représente un peu plus de Fr. 11 mios.

A cet égard, j'ai pas plus tard que cette semaine rencontré un partenaire bancaire, qui est le Crédit Suisse, pour évoquer différentes pistes. Une solution devra être trouvée quel que soit le résultat de la votation en Ville de Genève. Toutefois, si l'issue est positive, je pense que nous aurons résolu une bonne partie des problèmes. Si cette issue est négative, cela d'abord me désolerait dans la mesure où elle aboutirait à nier le rôle et la responsabilité de la Ville dans la gestion de l'opération, mais cela ne dispensera pas les partenaires de trouver une solution à la créance détenue par Zschokke. Encore une fois, nous travaillons à sujet mais je pense, qu'en l'état, il est prématuré de donner des informations supplémentaires. Nous en reparlerons, notamment dans le cadre du projet de loi que le Conseil d'Etat doit adopter et qui sera rendu publique et transmis au Grand Conseil.

M. AESCHBACHER : Je clos cette séance et vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21 heures 35.

**Le Secrétaire :**

**Bernard DESPLANDS**

**Le Président :**

**Thierry AESCHBACHER**